

Accords fiscaux—Loi

justice et l'équité dans un geste pareil. Ils ont dit au gouvernement: si vous voulez réduire le déficit, c'est votre objectif, mais pourquoi, grands dieux, vous en prendre aux personnes âgées, puis, presque dans le même souffle, faire aux plus nantis un cadeau qui représentera des millions et des millions de dollars dans un avenir prévisible? Ce n'est pas de la justice économique, monsieur le Président. C'est cruel et impitoyable. Je prétends qu'en présentant le projet de loi C-96, le gouvernement est injuste. En effet, il attaque encore une fois les défavorisés de la société, ceux qui, j'imagine, sont les moins capables de défendre leurs intérêts.

Si jamais il existe des valeurs sacrées, monsieur le Président, ce sont bien les soins de santé et l'éducation au Canada. Chacun d'entre nous, dans cette Chambre, et tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, s'enorgueillissent de la qualité de nos soins de santé et de notre enseignement postsecondaire, parce qu'elle est insurpassée dans le monde entier. Nous avons le meilleur système et nous devrions être extrêmement fiers que, quel que soit l'endroit où nous habitons au Canada, que notre région soit prospère ou pauvre, le fait que nous vivions dans ce magnifique pays nous donne droit à un certain niveau d'enseignement, à un enseignement de grande qualité. Qu'ils soient riches ou pauvres, tous les jeunes y ont droit. De même, quel que soit l'endroit où nous vivons au Canada, quelle que soit notre occupation ou notre métier dans la vie, que nous soyons politicien ou camionneur, nous avons droit à des services de santé excellents. Il s'agit de droits inviolables et fondamentaux. Toute tentative de la part du gouvernement, ou d'ailleurs de quiconque, pour contester ces droits ou diminuer la qualité des soins de santé ou de l'enseignement postsecondaire doit être dénoncée avec la dernière énergie. Pourtant, le gouvernement du Canada, le gouvernement conservateur, gardien du caractère sacré de ces droits acquis, gardien de l'égalité des soins de santé et de l'enseignement, présente maintenant le projet de loi C-96.

Quelle est l'incidence du projet de loi C-96? Au cours des cinq prochaines années, les provinces et les territoires toucheront 8.1 milliards de dollars de moins à cause du projet de loi C-96. Ce projet de loi vise à transférer le déficit du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux. D'ici cinq ans, 8.1 milliards de dollars seront amputés. Si l'on examine la réduction qui sera appliquée aux différentes provinces, par exemple, dans la province où j'habite, l'Ontario, le gouvernement fédéral versera près de 3 milliards de dollars de moins au gouvernement provincial pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire.

Nous connaissons les problèmes qui existent déjà en Ontario à ce sujet. A mon avis, ils ont été hérités de l'ancien gouvernement conservateur. Pas surprenant que les Ontariens aient flanqué les conservateurs à la porte l'an dernier. Ceux-ci avaient osé menacer la qualité de la santé et de l'enseignement postsecondaire en Ontario. Au cours des cinq prochaines années, cette province accusera un manque à gagner de 2.9 milliards de dollars. Si le gouvernement provincial actuel veut maintenir la qualité de la santé et de l'enseignement postsecondaire, il devra trouver des revenus supplémentaires de l'ordre de 3 milliards de dollars d'ici cinq ans.

• (1130)

Le trésorier de l'Ontario, M. Nixon, se demandera comment s'y prendre. Le projet de loi C-96 l'oblige à prendre des décisions très difficiles. La province peut, ou bien augmenter les impôts de 3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, ou bien diminuer les services, c'est-à-dire comprimer les dépenses dans les secteurs de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Il peut notamment réduire le nombre de lits dans les hôpitaux ou le niveau de financement de la recherche et du développement dans les hôpitaux et les universités, ou encore augmenter le nombre d'élèves par classe et diminuer la rémunération du personnel enseignant. Toutefois, cela est inacceptable, compte tenu des problèmes aigus de financement qui existent déjà dans ces domaines particuliers en Ontario.

Nous, les Ontariens, nous estimons avoir de la chance même si nous sommes dans une situation très difficile du point de vue de la santé et de l'enseignement postsecondaire. En effet, si nos services sont de première qualité, il n'en demeure pas moins que leurs coûts augmentent chaque année. Pour maintenir ou accroître cette qualité, ce qui devrait être un objectif du gouvernement, il faut un engagement et la volonté politique de le faire. L'Ontario que l'on a souvent qualifiée de «province riche», souffrira beaucoup de ce projet de loi. Quelles seront les conséquences de ce dernier sur les provinces «pauvres», c'est-à-dire celles qui, en raison des disparités régionales et d'autres facteurs, souffrent plus que les autres des aléas de la reprise économique?

Et que dire des provinces de l'Atlantique? Terre-Neuve est affligée d'un des taux de chômage les plus élevés au Canada et éprouve de très graves problèmes financiers. Au cours des cinq prochaines années, cette province obtiendra 200 millions de dollars de moins que si on reconduisait l'accord actuel. L'Île-du-Prince-Édouard recevra 41 millions de dollars de moins; la Nouvelle-Écosse, 283 millions de moins; le Nouveau-Brunswick, 229 millions de moins. Chaque province, chaque région du Canada, souffrira à cause de ce projet de loi. Les provinces crient à l'injustice. Elles accusent le gouvernement de ne pas tenir parole, de ne pas respecter sa promesse d'accroître de 7.5 p.100 les paiements de transfert fédéraux.

Lorsque le gouvernement a pris le pouvoir il y a deux ans, le ministre des Finances et le Premier ministre (M. Mulroney) ont dit à la population canadienne qu'elle entrait dans une nouvelle ère de relations fédérales-provinciales et de réconciliation nationale. Vous devez vous rappeler ces mots, monsieur le Président, parce qu'ils sont encore frais à la mémoire de tous les premiers ministres provinciaux. Le gouvernement a promis de consulter avant d'agir. Il s'est engagé, contrairement au parti libéral du passé, à consulter plutôt qu'à agir unilatéralement.

M. Gormley: C'est ce qu'il fait.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: C'est ce qu'il a dit, mais qu'a-t-il fait? Qu'est-il arrivé à la consultation et à la nouvelle ère de réconciliation nationale? Le gouvernement a imposé unilatéralement ces compressions et restrictions. Étant donné les déclarations qu'avait faites le gouvernement dès son arrivée au pouvoir, on aurait pu penser qu'il convoquerait une réunion des premiers ministres ou des ministres des Finances pour les informer de